****

**Evolution du projet de fusion AME Laversine/OSE**

* **Rappel du contexte du rapprochement entre l’AME (Association des Maisons d’Enfants) et l’OSE:**

L’AME (Association des Maisons d’Enfant) qui gère depuis 1945 le domaine de Laversine sur lequel est implanté la Maison d’enfants de Laversine, s’est rapprochée de l’OSE par l’intermédiaire du Rabbin David Ben Elbaz de l’association Lev Layeled en mars 2012.

La mise en perspective des moments clés de l’histoire de l’Association de Maison d’Enfants de Laversine, avec l’histoire de l’OSE, jointe en annexe, permet de mieux saisir le sens de la démarche de cette association mono établissement, dans sa proposition de fusion avec l’OSE qui gère déjà 5 maisons d’enfants dans 4 départements différents (75, 78, 91, 95).

Au cours des dernières décennies, la Maison d’enfants de Laversine a accueilli, un grand nombre d’enfants placés par le département de Paris et les départements limitrophes de la région parisienne.

Le département de l’Oise a déterminé ses besoins dans son schéma départemental pluriannuel qui indique que l’offre départemental de placement collectif est largement supérieure aux besoins repérés alors que l’offre de placement familial serait insuffisante.

L’AME se confronte ainsi depuis plusieurs années au souhait du département de l’Oise d’une fermeture de l’établissement qui ne répond plus au schéma départemental. Trois autres institutions ont été fermées depuis 2011 afin de rééquilibrer l’offre de placement de l’Oise, l’objectif global étant une diminution de 5% du nombre de places.

C’est dans ce contexte, que la Maison d’enfants de Laversine s’est rapprochée de l’OSE afin d’envisager une fusion de l’Association des Maisons d’Enfants (AME) gestionnaire de l’établissement de Laversine avec l’OSE.

La Maison d’Enfants de Laversine applique la CCNT de 1966 et applique un prix de journée tarifé et contrôlé par le département de l’Oise comparable à celui de nos autres Maisons d’Enfants de capacité d’accueil similaire.

* **Le domaine de Laversine**

Le domaine et le château sont l’objet d’une donation à l’État de Nelly et Robert de Rothschild en date du 18 novembre 1949, à condition qu’une double activité Mecs et Lycée professionnel soit maintenue.

Les lois de décentralisation ont eu pour effet le transfert de propriété de l’État à la Région Picardie.

Les 40% occupés par la Maison d’Enfants ont été entretenus sur budget du Conseil Général dans le cadre du prix de journée de la MECS. La Région a réalisé des travaux de sécurité en 2010.

Depuis 2005, pour l’aile du Château occupée par la maison d’enfants, seuls les locaux techniques (lingerie, cuisine) et administratifs et une partie des locaux du RDC et premier étage sont occupés en journée.

Les enfants de la MECS sont hébergés à quelques mètres du château dans des préfabriqués de bonne facture permettant un accueil des enfants dans de bonnes conditions de sécurité. Cette solution ne peut-être que temporaire et une solution à plus long terme doit être trouvée pour pérenniser l’activité de la MECS.

Une rencontre avec le Président du Conseil Régional ce 17 juin a permis de clarifier en partie le projet : le Conseil régional est disposé à subventionner la construction de bâtiments indépendants du Château et demande à ses services de régulariser la situation juridique d’occupation des locaux laissée en suspend depuis 1969.

* **Une signature d’un mandat de gestion en mars dans l’objectif d’une fusion absorption au 31 décembre 2013**

Un mandat de gestion a été signé par les présidents de l’AME et de l’OSE le 20 mars 2013 dans l’objectif soutenu par le Conseil général de l’Oise et la Région Picardie, d’une fusion-absorption devant intervenir sur l’exercice 2014.

Avant la signature de ce mandat de gestion, un audit comptable a été effectué par le cabinet Rabourdin. Il a conclut à une gestion globalement saine de l’AME avec un risque de 154k€ pour retraite non provisionnée sur le budget (sur demande du Conseil Général). Cette question a été réglée lors d’une rencontre le 17 mai 2013 avec la directrice de cabinet du Président du Conseil général.

Afin de traiter l’ensemble des questions juridiques liées à l’opération et d’élaborer le traiter de fusion, l’OSE a fait appel au cabinet Baron et Aidenbaum.

Aujourd’hui l’activité autorisée par le département de l’Oise est de 36 enfants accueillies. Toutes les places sont occupées dont 7 par des enfants originaires d’autres départements. A terme le département de l’Oise évalue son besoin à 15 places et donne son accord pour un recrutement sur l’ensemble du territoire national. Afin d’assurer l’activité de l’établissement, des conventions pourraient être conclues avec d’autres départements : Paris et le Val d’Oise se sont montrés intéressés.

**En conclusion**, la reprise de l’AME par l’OSE se réalise dans le cadre d’une rencontre depuis plus de deux années entre deux institutions, l’Association des Maisons d’Enfants de Laversine (A.M.E.) et l’OSE. Ces deux associations ont connu des évolutions différentes mais ont une histoire commune : celle du sauvetage des enfants juifs pendant la Seconde Guerre Mondiale.

Le projet de reprise de l’AME de Laversine sera l’occasion d’élargir l’offre de prise en charge des enfants de la communauté originaires de l’ensemble du territoire national, dans le contexte d’une application de plus en plus stricte des schémas départementaux dans lesquels nos autres MECS sont implantées. Il permettrait ainsi de conserver l’identité et le caractère propre de ce site, patrimoine historique de l’ensemble de la communauté juive de notre pays.

**ANNEXE HISTORIQUE**

* **La rencontre entre deux histoires institutionnelles**

Quelques rappels historiques permettront de mieux situr les enjeux de cette reprise.

L’A.M.E. est en effet l’héritière du combat mené par les Éclaireurs Israélites de France (EIF) dans le sauvetage de centaines d’enfants juifs que cette organisation a cachés dans la maison de Moissac situé dans le Tarn et Garonne.

Début 1939, les E.I.F. et l’O.S.E. se concertent afin d’organiser l’évacuation des jeunes juifs des villes susceptibles d’être bombardées.

Entre 1939 et 1944, environ cinq cents enfants de deux ans à dix-huit ans ont séjourné à la Maison de Moissac, quelques jours pour certains, plusieurs années pour d’autres. Tous ont échappé à la déportation, à l’exception d’un seul, repris par ses parents et déporté avec eux.

En 1945, le Baron Robert de ROTHSCHILD fait don aux E.I.F. du domaine de Laversine pour permettre la poursuite de leurs activités sociales en y installant le centre de Moissac qui réunissait un centre professionnel et une Maison d’Enfants. L’AME créée en 1947, comme branche sociale des EIF se voit confier la gestion du domaine de Laversine qu’elle partage avec le Ministère de l’Éducation Nationale qui occupe 60% des locaux et de la quasi totalité de la propriété que l’État entretient à sa charge.

Le Ministère de l’Éducation Nationale accepte, sur l’avis favorable du Conseil d’Etat, cette donation et donne son accord pour le transfert du Centre Professionnel et de la Maison d’Enfants de Moissac à Laversine. Les jeunes accueillis sont scolarisés au Lycée Professionnel. L’ensemble est géré par une même direction confiée à Shatta Simon qui était la directrice de la maison de Moissac et qui dirigera la maison d’enfants de Laversine jusqu’à son départ en retraite en 1993.

En 1953, le château est divisé en deux structures :

Le Centre de formation professionnelle est transformé en lycée professionnel et est dévolu au Ministère de l’Education Nationale qui en assure désormais la gestion, ainsi que du parc de plusieurs hectares du domaine et occupe 60% des locaux du château que l’État entretient à sa charge.

L’autre, sous la forme d’une maison d’enfants pour pérenniser la dimension éducative et protectrice de l’enfance en difficulté.

En 1961 : En réponse à l’exclusion de plusieurs enfants scolarisés dans des classes de l’Education Nationale, l’AME créée dans le château de Laversine une première classe interne, appelée classe de rattrapage.

En 1965 : Laversine commence à accueillir des jeunes confiés par des Juges pour Enfants et par l’Aide Sociale à l’Enfance de Paris

En 1969 : Augmentation très import ante des demandes d’admission par les Services Sociaux, l’Aide Sociale à l’Enfance et les Juges des Enfants de Paris.

En 1971/72, Les résultats de rescolarisation d’enfants exclus de l’Ecole ou du collège, conduisent l’Education Nationale à céder 5 bâtiments préfabriqués (2 de une classe – 3 de deux classes) créant ainsi l’école de rattrapage et de mise à niveau situé, dans le parc, à quelques dizaines de mètres de la Maison d’enfants, renouant ainsi avec une scolarité en interne.

Les enfants confiés par les D.A.S.S. et les Juges des Enfants atteignent la soixantaine principalement de Paris.

En 1975, l’effectif des enfants pris en charge par les D.A.S.S. et les Juges atteint 72.

En 1979, la Maison de Laversine accueille un groupe de jeunes en provenance d’Iran réfugiés après la révolution islamique.

En 1980, Laversine accueille des Mineurs Isolés en provenance du Vietnam, et ouvre la même année un l’atelier de couture dans l’idée de préparer des orientations professionnelles pour certains enfants en difficultés d’apprentissage.

En 1981 : Ouverture de l’atelier d’ébénisterie.

En 1984 : Accueil à Laversine d’un groupe de jeunes Éthiopiens.

Les lois de décentralisation de 1981, conduisent au transfert de propriété du domaine de Laversine de l’État à la Région Picardie qui gère le lycée, tandis que le Conseil Général de l’Oise tarifie et contrôle la gestion administrative et pédagogique de l’AME qui occupe à titre gratuit 40% des locaux.

En 1993, Madame Shatta Simon part à la retraite, et Mr Marc Sebagh est nommé Directeur de la Maison.

En 2002, Monsieur Ariel Simon (fils du couple Simon) est élu comme Président de l’Association.

En 2009, diminution progressive de la capacité d’accueil de l’ensemble des Maisons d’Enfants de l’Oise dans le cadre de l’application du schéma départemental.

De 2009 à 2012, la capacité d’accueil de l’AME de Laversine est ramenée de 60 places (44ETP) à 36 places (32 ETP), le prix de journée passant de 136€ à 159€.

En mars 2012, Mandat de gestion confié à l’OSE dans l’objectif d’un projet de fusion de l’AME avec l’OSE.